

## **Séance du Conseil général**

L'Assemblée départementale s'est réunie ce jour. Parmi les décisions à l'ordre du jour soumis au vote des élus :

### **Faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de la mobilité durable :**

2-4519 : Liaisons douces sur routes départementales hors agglomération. Approbation de deux nouvelles opérations.

### **Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité internationale :**

3-4552 : Coopération internationale – création d'un groupement d'intérêt public et adhésion du département au GIP « Yvelines coopération internationale et développement »

### **Soutenir le parcours de formation des jeunes yvelinois :**

3-4562 : Dotation globale de Fonctionnement 2015 des collèges publics et lycées internationaux

### **Piloter les politiques départementales et garantir la bonne gouvernance du Département:**

1-4570 : Suppression de l'Agence départementale de Conseil aux communes et à leurs groupements

### **Contact presse :**

Alexia Borrás

Tél. : 01 39 07 70 77 – 06 65 72 86 35

aborras@yvelines.fr



## **Liaisons douces sur routes départementales hors agglomération. Approbation de deux nouvelles opérations**

Deux nouvelles opérations d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales vont être réalisées.

Le Conseil général propose l'approbation d'aménagement de 1800 mètres de bandes et pistes cyclables le long des RD 76 et 912, permettant de relier la gare et la zone d'activité de Méré jusqu'à Galluis. Le coût est estimé à 746 500 €.

La création d'une piste cyclable sur la RD 906 à Gazeran permettra de sécuriser 130 mètres de route départementale inscrits au tracé de la véloroute entre Paris et le Mont-Saint-Michel. La réalisation coûtera 43 500 €.

---

## **Coopération internationale – création d'un groupement d'intérêt public et adhésion du département au GIP « Yvelines coopération internationale et développement »**

Depuis 2007, le Conseil général poursuit une politique active de coopération décentralisée. Cet intérêt est partagé par plus de 500 communes et associations qui s'impliquent également dans des actions de solidarité internationale. Afin d'amplifier cette synergie des acteurs locaux, un groupement d'intérêt public (GIP) « Yvelines coopération internationale et développement » est créé pour coordonner cette mobilisation.

La cotisation du Conseil général au GIP sera de 730 000 € en 2015, 805 000 € en 2016 et de 900 000 € en 2017. A terme, le GIP cherchera à diversifier et amplifier ses financements.

Entre 2006 et 2013, le Conseil général a consacré près de 8,4 millions d'euros à cette politique. Ces fonds ont été employés dans le cadre d'accords signés avec les collectivités du Bénin, du Congo, du Liban, du Mali, du Maroc, du Sénégal et du Togo.

Le Conseil général a cofinancé 163 chantiers humanitaires auxquels participent des Yvelinois âgés de 18 à 25 ans.

---

## **Dotations globales de Fonctionnement 2015 des collèges publics et lycées internationaux**

Le Conseil général participe aux charges de fonctionnement des collèges publics et lycées internationaux. 12,6 millions d'euros vont être attribués pour les dotations 2015, pour les charges de viabilisation (chauffage urbain, gaz, électricité et eau) et l'entretien des surfaces bâties et non bâties ;

A ce montant, s'ajoutent :

- 116 000 € représentant la participation du Département à l'amélioration du fonds documentaire des CDI, à raison du forfait de 1 000 € par collège.

- 3 111 € sont affectés aux classes de troisième à option découverte professionnelle.
- 14 131 € sont destinés à l'acquisition d'outillage individuel ou collectif.

---

## **Suppression de l'Agence départementale de Conseil aux communes et à leurs groupements**

Créée en 1995, « l'Agence départementale de Conseil aux communes et à leurs groupements » a apporté une assistance dans les domaines financiers, comptable et juridique. En quinze ans, 674 analyses et 375 études ont été réalisées au bénéfice des collectivités yvelinoises.

Le Conseil général souhaite désormais développer le côté opérationnel afin de favoriser le développement du territoire. C'est pourquoi il a été décidé de créer une agence technique « IngénierY » à disposition des communes de moins de 2000 habitants et de fermer l'Agence départementale de Conseil aux communes et à leurs groupements.